



DONDELANGE
KEHLEN
KEISPELT MEISPELT
NOSPELT OLM

Service : Service technique
Dossier suivi par : Jeanne Welter
T. 30 91 91-505
F. 30 91 91-500
technique@kehlen.lu

AVIS AU PUBLIC

EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO

En exécution de l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à la protection et à la gestion de l'eau, il est porté à la connaissance du public que **l'Administration communale de Kehlen** a introduit une demande d'autorisation pour la gestion des eaux dans le cadre de **la construction d'un atelier communal à Kehlen**.

La demande concernant le dossier n° EAU/AUT/20/0603 peut être consultée à la maison communale de Kehlen du 6 août 2020 au 21 août 2020 inclus.

Le Bourgmestre.
Félix Eischen

Kehlen, le 5 août 2020



Le Secrétaire,
Mike Back

24/08/2020